



Changement de destination d'un lot

Par **grrgrr**, le **16/06/2015 à 18:55**

Bonjour,

Dans une copropriété de 6 lots à usage d'habitation bourgeoise, l'un des lots est suite à une vente, occupé par une personne y exerçant une profession libérale.

Comment se fait la modification de la répartition des charges mais aussi de la participation aux travaux des parties communes dans la mesure où 20 à 30 personnes vont entrer sortir chaque jour et monter à l'étage? (sur utilisation de tire suisse, ascenseur, escaliers, peintures des communs prématurément salies...)

Peut on exiger que ce professionnel prenne le ménage à sa charge?

Doit on modifier le règlement de copropriété? aux frais de ce professionnel?

Je vous remercie

Par **domat**, le **16/06/2015 à 19:38**

bjr,

il faut vérifier si votre RC autorise les professions libérales dans votre copropriété et si il prévoit des charges supplémentaires dans ce cas.

cdt

Par **grrgrr**, le **16/06/2015 à 20:40**

Bonsoir,

Le RC "tolère" les professions libérales mais ne prévoit rien

Merci